

Le Blues

Initialement assez libre, la structure harmonique du blues se fixe progressivement pour aboutir à une forme de base articulée autour de trois accords, généralement sur 8, 12 ou 16 mesures.

La forme en douze mesures est la plus commune ; on parle de « 12 bar Blues » (Blues de 12 mesures).

Ces trois accords, désignés par les chiffres romains I-IV-V, représentant le premier, le quatrième et le cinquième degrés (c.-à-d. tonique, sous-dominante et dominante) de la gamme majeure correspondant à la tonalité du morceau.

Ex: C/F/G ("Blues en Do"), F/Bb/C ("Blues en Fa"), Eb/Ab/Bb ("Blues en Mi bémol"), etc.

Les accords de base comportent le plus souvent la septième (mineure). Dans les formes plus élaborées, les musiciens recourent fréquemment à des accords de neuvième, ainsi qu'à différentes altérations.

Dans le jazz, à partir des années 1940 (Bebop), des musiciens comme Charly Parker ont poussé la sophistication harmonique (et mélodique) de la forme à un degré élevé, qui contraste avec les enchaînements rudimentaires du blues originel ("early blues").

Dans "Blues for Alice", Charlie Parker multiplie les accords de passages et altérations au point que, malgré les 12 mesures caractéristiques, il est parfois difficile pour des oreilles novices de "détecter" la forme (harmonique) du blues.

Suite d'accords de base (Blues en Fa)

F7	Bb7	F7	F7
Bb7	Bb7	F7	F7
C7	Bb7	F7	C7

Suite d'accords de "Blues for Alice" de Ch. Parker

Fmaj7	Em7b5 A7	Dm7 G7	Cm7 F7
Bb7	Bm7 Eb7	Am7 D7	Abm7 Db7
Gm7	C7	Fmaj7 D7	Gm7 C7